Commune de
Romanel-sur-Lausanne

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 74/2025
au Conseil communal

Demande de crédit de construction de CHF 235'000,00 pour un écopoint avec containers enterrés au chemin de Sous-Mont

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin de Sous-Mont en remplacement de l'écopoint aérien existant.

2. Préambule

Dans le cadre du développement du réseau communal d'écopoints tel que validé par le Conseil communal, la Municipalité poursuit ses efforts pour renforcer les infrastructures de tri et de collecte sélective des déchets sur le territoire. À cet effet, elle propose l'installation d'un nouvel écopoint au chemin de Sous-Mont, en dehors de tout autre projet d'urbanisation.

3. Détails des travaux

Enquête publique

Le projet a été mis à l'enquête publique du 12 mars 2025 au 10 avril 2025. Aucune opposition n'a été enregistrée et le permis de construire est entré en force.

Aspect foncier

La parcelle 266 est la propriété de la société Swissgrid AG. La Municipalité a négocié une servitude d'usage de 50 ans pour la construction de l'écopoint, renouvelable et cédée gratuitement. Les locataires des jardins impactés par la construction ont été avisés.

Les travaux projetés comprennent :

- La réalisation des fouilles nécessaires à l'installation des containers enterrés ;
- Dans la mesure du possible, les déviations de réseaux souterrains seront évitées afin de maîtriser les coûts. Toutefois, la position exacte de ces réseaux ne pourra être confirmée qu'à la suite de sondages préalables. Le projet pourra donc faire l'objet de légers ajustements en fonction des contraintes rencontrées sur le terrain ;
- La pose des containers préfabriqués enterrés ;
- Le remblaiement, les finitions de surface et l'aménagement extérieur de l'écopoint.

L'écopoint du chemin de Sous-Mont sera équipé de six containers enterrés, répartis comme suit :

- 2 containers pour les incinérables,
- 2 containers papier,
- 1 container verre,
- 1 container TEXAID (textiles).

En complément, trois containers aériens seront installés avec habillage :

- 2 containers PET,
- 1 container alu.

4. Aspects financiers

Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Total
100	**Travaux préparatoires**	**9 000,00**
101	Étude préliminaire et mise à l'enquête	8 000,00
102	Constat avant travaux	1 000,00
200	**Travaux de génie civil**	**75 058,50**
201	Fouille, remise en état et aménagements	75 058,50
300	**Autres travaux**	**20 000,00**
301	Intervention des services industriels	20 000,00
400	**Écopoint**	**81 500,00**
401	Fourniture des containers enterrés y.c. livraison	60 000,00
402	Jardinières urbaines	12 500,00
403	Containers aériens et caches	9 000,00
800	**Frais secondaires**	**11 500,00**
801	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	3 000,00
802	Honoraires – Géomètre / Notaire	4 500,00
803	Marquage et signalisation	4 000,00
	Total brut	**197 058,50**
	Divers et imprévus (10 %)	19 705,85
	Total HT	**216 764,35**
	TVA 8,1 %	17 557,92
	Total net arrondi	**235 000,00**

Amortissement

Depuis le 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, la création d'un écopoint sera amorti sur une durée de 30 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel estimé à CHF 7 834,00.

Financement

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2025 « réaménagement des écopoints existants » pour un montant de CHF 500 000,00 TTC.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Procédure d'adjudication

Les travaux ont été attribués sur la base d'un gré à gré comparatif réalisé dans le cadre du préavis 42/2023. L'entreprise a maintenu ses prix pour 2025.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires notables, hormis :

- les amortissements obligatoires de CHF 7 834.00 / an pendant 30 ans ;
- l'entretien ponctuel des aménagements extérieurs (nettoyage / contrôle / peinture) : estimé à CHF 1 000,00 / an.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**
Amortissement	7 834,00	7 834,00	7 834,00	7 834,00	7 834,00	7 834,00
Entretien	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total	**8 834,00**	**8 834,00**	**8 834,00**	**8 834,00**	**8 834,00**	**8 834,00**

5. Planification provisoire

La réalisation des travaux est prévue durant le deuxième semestre 2025.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 74/2025 adopté en séance de Municipalité du 28 avril 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 74/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 235 000,00 TTC pour la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin de Sous-Mont.
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique : Le Secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE ROMANEL-S/LAUSANNE CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Claudia Perrin Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 28 avril 2025

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin, Municipal

Annexes : Vue d'ensemble du projet et plans en coupe détaillés

Commune de Romanel-sur-Lausanne